

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

Bienvenue sur Myspecialist.be

Merci d'approuver ces Conditions Générales de Participation pour adhérer à notre réseau d'indépendants cinq étoiles.

1.1. DÉFINITIONS ET APPLICABILITÉ

1.1.1. Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes conditions générales :

Client : Toute personne physique ou morale rencontrée directement ou indirectement dans le contexte d'une mise en relation effectuée par Myspecialist. Plus explicitement, est donc considéré comme Client :

(i) toute personne physique ou morale ayant soumis à Myspecialist une demande de mise en relation à un Prestataire par tous canaux de communication et pour laquelle le Prestataire a réalisé un devis et/ou en a assuré son exécution ;

(ii) toute personne physique ou morale recommandée par le Client défini au point (i). Exemple: son ami, les membres de sa famille, ses collègues, etc ;

(iii) toute personne physique ou morale ayant pris connaissance des services proposés par le Prestataire sur les lieux de la prestation effectuée pour les Clients définis au point (i) et (ii), y compris leur voisinage.

Prestataire : toute personne physique ou morale inscrite au registre du commerce belge et agissant dans le cadre de sa profession ou de son entreprise ; dont l'adhésion au réseau Myspecialist a été approuvée, qui possède un compte sur la plateforme www.myspecialist.be et qui peut répondre à une demande de devis émise par un Client.

Yes We Care Srl : la société à responsabilité limitée, opérant en Belgique sous le numéro de TVA BE 0845.536.330, agissant en qualité de tiers de confiance dans les transactions entre le Prestataire et le Client.

Myspecialist : marque commerciale utilisée par Yes We Care Srl dans le cadre de son activité de mise en relation des Prestataires aux Clients.

www.myspecialist.be : marketplace de mise en relation des Prestataires aux Clients, permettant aux Prestataires de répondre aux demandes de devis des Clients et d'en assurer l'exécution après accord.

Contrat : tout accord conclu entre le Prestataire et le Client matérialisé par un devis accepté.

1.1.2. Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les rapports juridiques entre le Prestataire et Yes We Care Srl sous la marque Myspecialist, pendant l'utilisation des services fournis par Myspecialist ou postérieurement. Elles s'appliquent ainsi à tout Prestataire faisant ou ayant fait partie du réseau d'indépendants de Myspecialist.

1.1.3. Le Prestataire reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales et s'engage à les respecter. Il reconnaît que l'ensemble des termes/stipulations/articles des présentes

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

Conditions Générales lui sont applicables et qu'il renonce à en contester l'application pour quelque motif que ce soit.

1.1.4. Ce Contrat prévaut sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf accord préalable, expresse et écrit des parties.

1.2. INSCRIPTION

1.2.1. Peuvent s'inscrire en tant que Prestataire :

- a) Toutes les personnes physiques jouissant de leur pleine capacité juridique et âgées d'au moins 18 ans ;
- b) Toutes personnes morales.

1.2.2. Chaque Prestataire doit s'assurer de son inscription au registre du commerce belge ou du fait d'avoir un numéro d'entreprise européen.

1.2.3. Myspecialist, ainsi que ses salariés peuvent intervenir comme Prestataires. Ils sont soumis aux mêmes règles que les autres Prestataires.

1.2.4. La participation n'est pas un droit. L'inscription d'une personne en tant que Prestataire peut être acceptée ou refusée suivant l'appréciation du Fondateur de Yes We Care Srl à l'égard des compétences, des valeurs morales et éthiques dudit personne.

1.2.5. Les Prestataires sont tenus de notifier spontanément à Myspecialist toute modification concernant des informations demandées lors de leur inscription et sont responsables en cas de manquement à cette obligation.

1.2.6. Si de fausses informations ont été fournies lors de l'inscription ou si un Prestataire omet de notifier un changement, Myspecialist peut décider de résilier l'inscription au programme www.myspecialist.be dudit Prestataire, avec effet immédiat et sans préavis.

1.2.7. Les Prestataires sont seuls responsables de la sécurité de leur mot de passe. La divulgation aux tiers n'est pas autorisée. Le mot de passe ne peut être utilisé que pour obtenir l'accès à la plateforme www.myspecialist.be et aux services qui y sont proposés. Le Prestataire est seul responsable de tous les actes accomplis en son nom. Si des personnes non habilitées ont eu connaissance du mot de passe, le Prestataire est tenu d'en changer sans délai.

1.3. SERVICES INTERDITS

1.3.1. Il est interdit de proposer des services dont l'offre, la vente ou l'acquisition sont contraires aux dispositions légales ou aux bonnes mœurs applicables. En particulier, les services suivants - cités à titre d'exemple et dont la liste n'est pas limitative - ne peuvent pas, ou seulement dans le cadre de

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

strictes restrictions, être proposés ou achetés. Vous trouverez d'autres informations à ce sujet sur la Liste des services interdits :

- a. services dont la publicité, l'offre ou la commercialisation portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur et droits voisins), à des droits de propriété industrielle (marques, brevets, dessins et modèles) et à tout autre droit applicable (notamment droit à l'image, droit au respect de la vie privée, droit de la personnalité);
- b. services discriminatoires ou incitants à la violence ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique ;
- c. services relevant du domaine de la pornographie ;
- d. autres services qui ne peuvent être ni proposés ni commercialisés légalement, ou dont l'offre ou la vente sont susceptibles de porter atteinte à des valeurs ou à des droits d'autres Prestataires ou de tiers.

1.3.2. Il est interdit au Prestataire de mentionner ou de suggérer dans son pseudonyme ainsi que dans ses commentaires tout lien externe à la plateforme www.myspecialist.be. Le pseudonyme du prestataire de service ne doit pas être représenté par un nom de domaine (par exemple entrepreneur123.be) Son identifiant ainsi que les commentaires accompagnant son offre ne doivent pas comporter de références telles que « www », « .be », « .com », « .net », etc.

1.4. CONDITIONS FINANCIÈRES DE PARTICIPATION

1.4.1. L'inscription à la plateforme www.myspecialist.be est gratuite.

1.4.2. Les frais liés au service d'apporteur d'affaires, au helpdesk et aux conseils en gestion administrative et commerciale, applicables à la conclusion d'un contrat via la plateforme Myspecialist, et dont le Prestataire est redevable à Myspecialist, sont représentés sous forme de commission.

1.4.3. Les frais sont définis explicitement par le Prestataire. Chaque Prestataire doit donc, avant de proposer un service via la plateforme www.myspecialist.be, vérifier que son offre inclut ces frais.

1.4.4. A la fin du contrat entre Le Prestataire et le Client, Myspecialist présentera au Prestataire la facture de commission s'y afférent conformément aux frais que ce dernier a définis au préalable. Concernant l'application de la TVA sur les factures de commission :

- Si la TVA est applicable, Myspecialist facturera au Prestataire les frais TTC.
- Si l'entreprise du prestataire est établie dans un pays de l'Union européenne et si le prestataire fournit à Myspecialist un numéro de TVA intracommunautaire valide délivré par un État membre de l'Union européenne, aucune TVA ne sera facturée par Myspecialist sur les frais, à la condition que le pays dans lequel l'entreprise est établie ne soit pas la Belgique.
- Si l'entreprise du prestataire est établie en Suisse ou la Principauté de Liechtenstein et que le prestataire fournit un numéro de TVA, celui-ci sera tenu d'accepter les factures de TVA

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

électroniques qui seront envoyées sous un format et selon une méthode d'envoi déterminés par Myspecialist.

- Si le prestataire exerce une activité économique et est établi dans un pays de l'Union européenne, mais qu'il n'a pas de numéro de TVA délivré par l'un des pays de l'Union européenne, le prestataire devra alors fournir à Myspecialist une autre preuve de son activité économique. Constitue une preuve acceptable, une copie récente de la déclaration d'impôt ou un document officiel émanant d'une administration ou d'un organisme public qui établit la réalité de l'activité économique. Une fois la preuve vérifiée et acceptée par Myspecialist, aucune TVA ne sera facturée par Myspecialist sur les frais ci-dessous (l'« Exclusion »), à condition que le prestataire ne soit pas établi en Belgique au sens du code TVA.
- Afin qu'aucune TVA ne soit facturée par Myspecialist, le prestataire doit d'une part fournir à Myspecialist un numéro de TVA intracommunautaire valide délivré par les autorités fiscales compétentes, ou la preuve d'une activité économique, et d'autre part, prendre connaissance et accepter les conditions visées ci-dessous :
 - le prestataire déclare et garantit que le numéro de TVA intracommunautaire, ou la preuve de son activité économique, fourni à Myspecialist se rapporte à une exploitation d'une entreprise établie dans l'un des pays de l'Union Européenne ;
 - le prestataire déclare et garantit que l'ensemble des transactions passées sur son compte seront des transactions à caractère professionnel, réalisées dans le cadre de l'entreprise qui est associée au numéro de TVA intracommunautaire, ou aux preuves de son activité économique, qui ont été fournies à Myspecialist ;
 - le prestataire déclare et garantit que le numéro de TVA intracommunautaire, ou la preuve de son activité économique, et toutes les autres informations qui ont été et seront fournies sont authentiques, exactes et à jour et que toute information détenue par Myspecialist sera immédiatement mise à jour à la suite de tout changement ;
 - Myspecialist se garantit le droit de demander des informations supplémentaires et de demander confirmation de la validité des informations concernant le compte du prestataire (notamment votre numéro de TVA intracommunautaire) auprès de vous ou auprès des administrations et des organismes publics comme la loi l'y autorise. Le prestataire autorise expressément Myspecialist à recueillir et à obtenir ces informations de la part de ces administrations et organismes publics. En outre, le prestataire accepte de fournir à Myspecialist toute information sur son compte à première demande de Myspecialist ;
 - Myspecialist se garantit le droit de faire régler directement au prestataire toute TVA applicable, mais non facturée dans le cas où le numéro de TVA, ou la preuve de son activité économique, fournie s'avèrerait non valide. Le prestataire autorise Myspecialist de manière irrévocable à débiter sa carte de paiement de toute TVA applicable et qui n'aurait pas été facturée.

1.4.5. Les frais dus à Myspecialist, sont exigibles et payables à la fin du contrat entre le Prestataire et le Client.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

1.4.6. Les frais seront retranchés du montant total du devis du Prestataire et versés sur le compte courant de Yes We Care Srl **BE85 7360 3352 7106** depuis le compte de consignation où le montant total du devis a été protégé, conformément à l'article 1.8.1 .

1.4.7. En cas de défaut de paiement de la part du Prestataire, celui-ci s'engage à rembourser à Myspecialist l'ensemble des frais résultant du recouvrement des sommes concernées et il autorise Myspecialist à récupérer ses impayés sur ses contrats en cours.

1.5. LE RÔLE DU PRESTATAIRE

1.5.1. Le Prestataire de service garantit qu'il est habilité à prester les services proposés.

1.5.2. Le Prestataire s'assurera que le service client proposé via la plateforme Myspecialist.be est au moins aussi favorable que le service et les autres conditions correspondantes les plus favorables proposées par le Prestataire ou ses filiales lorsqu'ils ou elles proposent ces mêmes services en dehors du présent cadre.

1.5.3. Le Prestataire de service s'assure plus particulièrement que son service clientèle et l'ensemble de ses conditions d'offre ou de vente ne portant pas sur les prix applicables aux services proposés sur le Site sont au moins aussi favorables pour les Clients que le service clientèle et les conditions d'offre ou de vente autres que celles sur les prix des mêmes services proposées par le Prestataire ou par l'un de ses affiliés sur d'Autres Canaux de Vente Non Physiques.

1.5.4. Le Prestataire s'assurera que tout contenu et toute autre information qu'il fournit à Myspecialist concernant les services qu'il propose sur le Site sont au moins d'égales qualité, complétude et exactitude que les contenus et autres informations de la plus haute qualité, complétude et exactitude qui est affichée ou utilisée par le prestataire de service ou ses affiliés sur d'Autres Canaux de Vente Non Physiques.

1.6. RÔLE DE MYSPECIALIST

1.6.1. Myspecialist centralise des offres de services complètes pour une solution unique à tous les problèmes du quotidien. Tous les services proposés sont listés sur www.myspecialist.be.

1.6.2. La plateforme www.myspecialist.be est mise à la disposition des Prestataires par Myspecialist, en sa qualité de place de marché (marketplace).

1.6.3. Bien que Myspecialist, en tant qu'hébergeur, facilite les transactions réalisées sur la plateforme, Myspecialist n'est en aucun cas partie contractante dans les contrats conclus entre les Prestataires et les Clients. Myspecialist fournit un lieu de rencontre dans lequel les Prestataires et Clients complètent et finalisent leurs transactions. En conséquence, pour la vente de ces services, un contrat de vente est formé uniquement entre le Prestataire et le Client. Myspecialist n'est pas partie à un tel contrat et n'assume aucune responsabilité ayant pour origine un tel contrat ou découlant de ce contrat de vente. Myspecialist n'est ni l'agent ni le mandataire des Prestataires. Le Prestataire est responsable des ventes de services et des réclamations ou tout autre problème survenant ou lié au

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

contrat de vente entre lui et le Client. Parce que Myspecialist souhaite que le Client bénéficie d'une expérience d'achat la plus sûre, Myspecialist offre la **Garantie MYPROTECT** en plus de tout droit contractuel ou autre.

1.6.4. Indépendamment de son rôle d'apporteur d'affaires, Myspecialist offre un service de conseil en gestion administrative et commerciale au profit du Prestataire.

1.6.5. En sa qualité de tiers au contrat conclu entre le Client et le Prestataire, Myspecialist n'est pas impliquée dans l'exécution des contrats conclus entre un Prestataire et un Client sur la plateforme www.myspecialist.be et n'est donc pas tenue d'intervenir dans les litiges éventuels entre les Prestataire et le Client, sauf dans le cadre de la garantie MYPROTECT. Myspecialist recommande aux Prestataires et à leurs Clients de coopérer en cas de conflit et de rechercher conjointement une solution amiable.

1.7. ETABLISSEMENT DE DEVIS ET CONCLUSION DU CONTRAT

1.7.1. Myspecialist informe le Prestataire de chaque commande et communique au Prestataire les informations qui lui sont nécessaires pour réaliser la transaction (ex. adresse de prestation).

1.7.2. Le Prestataire est tenu de communiquer un devis dans les deux (2) jours ouvrés après l'acceptation d'une demande de Client ne nécessitant pas une évaluation des travaux sur place, ou dans les deux (2) jours ouvrés à la suite de la visite d'évaluation des travaux sur le lieu d'intervention indiqué par le Client.

1.7.3. Lorsque Myspecialist rend disponible pour le Prestataire la fonctionnalité permettant à ce dernier d'afficher sur le Site le message de disponibilité d'un service, le Prestataire doit prester les services vendus conformément à la disponibilité du service annoncée sur le Site au moment de la commande.

1.7.4. Le contrat de prestation de service est conclu uniquement entre le Client et le Prestataire et prend effet lorsque le Client accepte explicitement le devis fourni par le Prestataire.

1.7.5. A l'acceptation du devis et avant le début des travaux, le Client s'acquitte du montant de la prestation exclusivement via la plateforme www.myspecialist.be. Les paiements s'opèrent conformément aux dispositions de l'article 1.8.

1.7.6. Myspecialist informera le Prestataire une fois que le paiement sera positionné sur le compte de consignation de Yes We Care Srl afin qu'il puisse confirmer avec le Client la date d'exécution du Contrat.

1.7.7. Le Prestataire fournira à Myspecialist (en respectant les modalités et les délais indiqués par Myspecialist) toute information requise par rapport à la prestation et au suivi de celle-ci, notamment le stade d'exécution du contrat, et Myspecialist pourra rendre publiques tout ou partie de ces informations. Pour chaque Prestataire, une adresse mail personnelle @Myspecialist.be est activée. Le Prestataire ou son assistante mandatée dans le cadre du service de gestion administrative enverra

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

les e-mails de confirmation et de suivi de l'exécution du contrat de prestations au client au départ d'une adresse @Myspecialist.be.

Toutefois, si Myspecialist n'a pas encore activé les fonctionnalités du compte du Prestataire, le Prestataire enverra des e-mails de confirmation des services commandés en utilisant la marque Myspecialist[™] dans l'ensemble de ses communications.

1.7.8. Sans délai après la réalisation de la prestation partielle ou totale de la commande du client, le Prestataire informera Myspecialist de façon précise de l'état d'avancement de la prestation de services. Si la commande du Client a été prestée en plusieurs fois, le Prestataire de service précisera à Myspecialist quelle partie de la commande aura été clôturée par le biais de la fonctionnalité de communication du compte Prestataire quand celle-ci sera activée (« Confirmation prestations ») ou par tout autre moyen écrit. **Dans tous les cas, le Prestataire est tenu de fournir à Myspecialist des photos avant et après des travaux en guise de preuve de l'exécution conforme des travaux.**

1.7.9. Si le prestataire de service ne réussit pas à fournir la Confirmation de Prestation dans les délais spécifiés par Myspecialist (par exemple 30 jours après la date de commande), Myspecialist peut, à sa seule discrétion, annuler (et/ou requérir au prestataire de service d'arrêter ou d'annuler) la transaction concernée et le prestataire de service arrêtera et/ou annulera cette transaction suite à la requête de Myspecialist. Le prestataire de service renonce à tous droits relatifs à la plateforme www.myspecialist.be et aux services fournis par Myspecialist (incluant, sans que cela soit limitatif, la protection par la Garantie «MYPROTECT» de Myspecialist) en cas de frais de déplacement à une adresse autre que celle indiquée pour la commande concernée dans le compte prestataire de service www.myspecialist.be du prestataire de service.

1.7.10. Les Prestataires font leur affaire, sans l'intervention de Myspecialist, des éventuels litiges survenus lors de la conclusion d'un contrat avec un Client. Myspecialist recommande aux Clients et Prestataires de services de coopérer en cas de survenance d'un conflit et de rechercher conjointement une solution amiable, ou de faire jouer la Garantie «MYPROTECT» de www.myspecialist.be. Myspecialist n'est pas tenue d'intervenir dans un litige entre Prestataires et Clients ou de leur imposer le respect des présentes dispositions.

1.8. PAIEMENT, ACOMPTE, REMBOURSEMENT ET AJUSTEMENT

1.8.1. Le Client effectue le paiement de la totalité du devis sur le compte de consignation de Myspecialist au nom de YES WE CARE SRL, CBC IBAN **BE52 7360 3290 6609**.

1.8.2. Le Prestataire ne facturera pas le Client en dehors du Site et tous les remboursements ou ajustements faits à l'initiative du Prestataire pour des ventes conclues via le Site doivent être exclusivement initiés par le Prestataire dans son compte prestataire de service en utilisant la plateforme.

1.8.3. Au début et pendant les travaux, Myspecialist versera uniquement au Prestataire un montant équivalent au prix d'achat des matériaux et fournitures dont il aura besoin pour l'exécution du Contrat et seulement s'il en fait la demande. Dans le cas où le montant total des matériaux et fournitures dont le Prestataire a besoin est supérieur à 5.000 EUR, Myspecialist se chargera de payer

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

directement les fournisseurs de matériaux et fournitures sur base de présentation de la ou des factures d'achat par le Prestataire.

1.8.4. A la réception des travaux, après que le Client ait confirmé sa pleine satisfaction ou à défaut 7 jours après la fin des travaux, le montant qui reste dû au Prestataire conformément aux présentes Conditions de Participation est égal au montant total payé par le Client pour les services prestés par le Prestataire via le Site myspecialist.be, déduction faite de :

- tous les paiements dus à Myspecialist conformément à l'article 1.4 ;
- tous les acomptes versés au Prestataire conformément à l'article 1.8.3 ;
- tous les remboursements, ajustements ou autres sommes payées aux clients conformément à l'article 1.8.6 des présentes ;
- tous les remboursements dus à des clients conformément au point 1.8.7 des présentes ;
- toutes les autres sommes dues par le Prestataire à Myspecialist.

1.8.5. Le paiement de la somme ainsi due sera effectué sur le compte bancaire désigné par le Prestataire auprès d'une banque située en Belgique ou située dans tout autre pays supporté par la fonctionnalité standard de la plateforme www.myspecialist.be (cette fonctionnalité pouvant être modifiée ou sa disponibilité interrompue par Myspecialist, à tout moment, sans notification préalable) (le « Compte Bancaire du prestataire de service») un jour ouvré où les chambres de compensation sont ouvertes (du lundi au vendredi, excluant les jours fériés en Belgique).

1.8.6. Myspecialist effectuera des remboursements ou ajustements au profit du Client (à ces fins Myspecialist pourra utiliser le même mode de paiement que celui utilisé initialement par le Client dans le cadre de l'achat effectué sur le Site) et le Prestataire remboursera Myspecialist pour ces remboursements ou ajustements.

1.8.7. Un paiement effectué par un Client via la plateforme www.myspecialist.be concernant un service vendu sur le Site ne sera pas dû au Prestataire (ou si déjà exécuté, sera remboursé à Myspecialist par le Prestataire) et Myspecialist ne sera pas responsable envers le Prestataire pour ce paiement, si:

- a. Myspecialist : (i) décide d'effectuer un versement au Client pour ce service dans le cadre de la Garantie «MYPROTECT» de www.myspecialist.be, (ii) détermine que le prestataire de service ne peut pas prester le service rapidement conformément au point 1.7.9 ou dans le cas où le Prestataire a violé de toute autre façon ces Conditions de Participation et Myspecialist prend l'initiative de rembourser le Client, (iii) ne permet pas de réaliser une transaction ou un paiement quand une limite instaurée pour des raisons de sécurité est dépassée, ou (iv) permet à un Client de se retirer d'une transaction, car le service de paiement de la plateforme www.myspecialist.be est devenu indisponible après le commencement d'une transaction.
- b. Myspecialist découvre que ce paiement est erroné ou concerne une transaction en double.
- c. Ce paiement fait l'objet d'un remboursement de débit par la banque ou l'émetteur de la carte de crédit du Client.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

1.8.8. Lorsqu'un remboursement par le Prestataire est nécessaire, Myspecialist peut obtenir ce remboursement, sans préavis au Prestataire de service, en :

- déduisant le montant du remboursement de tout paiement futur qui aurait autrement été dû au Prestataire ;
- annulant tout virement effectué sur le Compte Bancaire du Prestataire de service ;
- en recherchant ce remboursement par tout autre moyen légal à la disposition de Myspecialist.

Si Myspecialist choisit de ne pas recouvrer auprès du Prestataire un remboursement de débit, un paiement défectueux ou toute autre annulation de paiement d'un Client (un «Défaut de Paiement »), Myspecialist deviendra propriétaire de la créance associée au Défaut de Paiement et le Prestataire de service cèdera irrévocablement à Myspecialist tous ses droits, titres et intérêts en relation avec cette créance.

1.8.9. Myspecialist assumera le risque des fraudes à la carte de crédit en relation avec un paiement autorisé par carte de crédit par le Client. Le Prestataire assumera tout autre risque de fraude ou de perte; cependant, il est convenu que Myspecialist n'assumera pas le risque de fraude à la carte de crédit en relation avec tout service du Prestataire qui n'est pas presté strictement en conformité avec les informations de commande et de prestations que Myspecialist transmet au Prestataire.

1.8.10. Myspecialist se réserve le droit d'imposer, à tout ou partie des Prestataires, des limites de transaction lorsqu'il est nécessaire de protéger les Prestataires de comportements frauduleux, illicites ou inappropriés qui pourraient leur causer un préjudice. La responsabilité de Myspecialist ne pourra être recherchée dans le cas où Myspecialist empêcherait la réalisation d'une transaction, d'un remboursement, d'un ajustement, ou le versement d'autre montant devant être payé aux clients dans le cadre des transactions réalisées sur la plateforme www.myspecialist.be, susceptible de dépasser la limite fixée par Myspecialist.

1.8.11. Myspecialist peut également différer le versement du paiement sur le compte bancaire du Prestataire, pour protéger le Client de toute fraude ou de tout comportement qui pourrait lui causer un préjudice ou lorsque le Client et/ou le Prestataire n'a ou n'ont pas respecté l'une ou l'autre des dispositions des présentes Conditions de Participation et/ou lorsqu'un Client est autorisé à se rétracter au motif que, dès le début de la transaction, le service de paiement de la plateforme www.myspecialist.be n'était pas disponible. Dans tous les cas, le prestataire de service peut demander le versement de la somme en cause en contactant le Service Client Myspecialist. Myspecialist traitera cette demande dès la résolution de la cause du différé de paiement, et au plus tard, dans un délai de 90 jours suivant la date du différé de paiement ou à l'achèvement des recherches effectuées par Myspecialist, relatives à l'exécution par le Prestataire de ses obligations découlant de sa participation à la plateforme www.myspecialist.be.

1.8.12. Le prestataire de service reconnaît expressément et accepte d'ores et déjà qu'en cas de violation des présentes Conditions de Participation, telle que l'absence de prestation des services, la prestation de services non conformes, ou de tout comportement qui pourrait porter préjudice aux consommateurs, Myspecialist se garantit le droit :

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

- soit de refuser tout versement au Prestataire ;
- soit de rembourser le prix au Client.

1.9. OBLIGATION DU PRESTATAIRE DE VERSER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS

1.9.1 Utilisation de la plateforme

Le Prestataire s'engage pendant la durée de la présente convention à **utiliser exclusivement la plateforme dans toutes les communications et transactions** avec son client. **A défaut**, le Prestataire s'expose à une exclusion de la plateforme et/ou à **une indemnité forfaitaire de 3.000 EUR par infraction** aux dispositions du présent article, sans préjudice pour Myspecialist de solliciter une indemnisation plus élevée si le préjudice réel dépasse ce montant.

1.9.2. Détournement de Clients

Le Prestataire s'engage, tant pendant la durée de la présente convention qu'après la cessation de celle-ci, à **ne pas entrer en contact, directement ou indirectement, avec les Clients définis à l'article 1.1.1 en vue de leur proposer de leur fournir directement des services et missions, sans passer par l'intermédiaire de Myspecialist, pour son propre compte ou pour le compte de tiers. Le Prestataire sera redevable à Myspecialist d'une indemnité forfaitaire de 10.000 EUR par infraction aux dispositions du présent article.**

Le Prestataire est dès lors libre de prester pour le compte de tiers, à l'exclusion des Clients à l'article 1.1.1, toute activité de même nature, tant pendant la durée qu'après la cessation de la présente convention.

1.9.3. Détournement de personnel

Le Prestataire s'engage, tant pendant la durée de la présente convention que durant les 24 mois après la cessation de celle-ci, à ne pas débaucher, directement ou indirectement, des travailleurs de la Société. Le Prestataire de Service sera redevable à la Société d'une indemnité forfaitaire de 10.000 EUR par infraction aux dispositions du présent article.

1.9.4. La Garantie « MYPROTECT »

Myspecialist se réserve le droit d'imposer au Prestataire affilié au réseau Myspecialist le remboursement d'un achat, si elle est contrainte d'indemniser un client selon les règles de la Garantie «MYPROTECT», ou de proposer au client un remboursement lorsque le prestataire de service n'a pas immédiatement, ou à la date convenue, presté le service, ou lorsque les transactions sont erronées ou comptées deux fois ou, lorsqu'un prélèvement échoue pour des raisons relevant du Prestataire ou enfin, de recevoir le remboursement du montant de l'achat effectué par le client auprès du prestataire de service.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

1.10. SYSTÈME D'ÉVALUATION

1.10.1. Les Prestataires n'ignorent pas que le système d'évaluation constitue une caractéristique essentielle de la plateforme www.myspecialist.be. Tout Prestataire consent à ce que des évaluations le concernant ou se rapportant à des chantiers réalisés avec lui soient publiquement divulgués par des Clients. L'évaluation a pour objet de rendre les devis en ligne les plus fiables possibles, pour les Clients et pour les Prestataires de service. Tout Client est en droit d'écrire, sur la page d'évaluation du Prestataire concerné, des informations véridiques sur le Prestataire qui l'a servi, concernant son comportement dans les transactions en ligne ou sur la plateforme www.myspecialist.be ou lors de l'exécution du contrat.

1.10.2. Les Clients peuvent, en outre, attribuer des " étoiles " (de 1 à 5) pour noter le bon déroulement d'une mission, la note maximale étant 5 étoiles. Myspecialist ne s'approprie pas les évaluations, n'est pas tenue de les vérifier et ne répond pas des contenus de celles-ci.

1.10.3. Les Prestataires qui tentent de communiquer ou communiquent des contenus faux, offensants, diffamants, calomnieux à l'égard d'autrui, anticoncurrentiels, répréhensibles ou, de façon générale, illicites, peuvent être exclus immédiatement de la plateforme www.myspecialist.be et du site.

1.11. FIN DE LA PARTICIPATION ET EXCLUSION DE PRESTATAIRES

1.11.1. Le Prestataire peut mettre fin, à tout moment, à sa participation à la plateforme www.myspecialist.be sous réserve d'en informer Myspecialist par e-mail ou par tout autre moyen indiqué sur la plateforme www.myspecialist.be.

1.11.2. De même, Myspecialist est en droit de mettre fin, à tout moment, et à son entière discrétion, à l'inscription d'un Prestataire en l'informant par e-mail ou par tout autre moyen indiqué sur la plateforme www.myspecialist.be.

1.11.3. En cas de violation des présentes Conditions Générales de Participation, Myspecialist est en droit de retirer immédiatement de la plateforme www.myspecialist.be certains contenus et/ou l'inscription des Prestataires, ou de modifier des contenus ou de prendre d'autres mesures appropriées. Ces mesures peuvent consister en avertissements, interruptions ou résiliation de la participation aux services, refus d'accès à la plateforme www.myspecialist.be et/ou élimination de toute offre de services sur ladite plateforme.

1.11.4. Si Myspecialist constate ou est informée par un tiers d'une quelconque violation par le Prestataire des présentes Conditions de Participation, elle en informe le Prestataire concerné dans les meilleurs délais. Sauf dans le cas où Myspecialist est légalement tenue de supprimer sans délai un contenu illicite publié sur son site, le Prestataire pourra, dans un délai déterminé au cas par cas mais ne dépassant pas 15 jours, remédier à ladite violation, ou, le cas échéant, démontrer qu'elle est infondée. A défaut, Myspecialist se réserve le droit d'exclure le Prestataire de la plateforme www.myspecialist.be, sans autre préavis, et/ou d'interdire une vente en cours.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

1.11.5. En cas de résiliation ou d'exclusion, pour quelque raison que ce soit, tous les frais dus par le Prestataire à la date de résiliation sont immédiatement exigibles. À la date de résiliation, le Prestataire perd sa qualité de Prestataire.

1.12. PROTECTION DES DONNÉES

1.12.1. Les Prestataires ont été explicitement informés par Myspecialist, de la nature, de l'étendue et de la finalité de la collecte, du traitement et de l'utilisation des données à caractère personnel nécessaires à l'inscription et à la réalisation d'opérations (cf. Vos Informations Personnelles et protection des données). **Les Prestataires acceptent expressément cette collecte, ce traitement et cette utilisation de données à caractère personnel.**

1.12.2. À défaut d'autorisation expresse, les Prestataires s'engagent à ne pas utiliser, sous quelque forme que ce soit, les données concernant d'autres Prestataires, consultables sur le site ou dont ils auraient eu connaissance en utilisant la plateforme www.myspecialist.be, à moins que cette utilisation serve à engager et à conclure des transactions.

En particulier, il est interdit d'utiliser ces informations pour de la publicité, pour des e-mails non sollicités, sauf en cas d'accord préalable du destinataire des e-mails, ou pour d'autres prises de contact indésirables ou à d'autres fins illicites.

1.12.3. Nous attirons votre attention sur le fait que lorsque vous proposez un service sur la plateforme www.myspecialist.be, des informations personnelles vous concernant, notamment l'adresse e-mail associée à votre compte ainsi que vos évaluations peuvent s'afficher sur le site www.myspecialist.be et être ainsi visibles par tout client potentiel.

1.13. DIVULGATION D'INFORMATIONS

Myspecialist se réserve le droit, en cas de présomption d'acte répréhensible, de communiquer les données du Prestataire concerné (par exemple, contacts, adresse IP et informations sur sa consultation du site et contenus publiés) au cocontractant, à d'autres tiers ou aux autorités d'investigation compétentes. Myspecialist a les mêmes droits en cas d'offres imparfaites, de descriptions imprécises ou de classification inexacte d'un service ou lorsque, pour d'autres raisons, il y a lieu de suspecter un usage abusif de la plateforme www.myspecialist.be.

1.14. RESPONSABILITÉ DE MYSPECIALIST

1.14.1. Myspecialist met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer les prestations objets des présentes Conditions de Participation. Myspecialist est responsable de tout dommage direct et prévisible dans la limite du devis remis par le Prestataire. La responsabilité de Myspecialist ne pourra excéder la somme de 2 000 (deux mille) euros, sous réserve de l'application des dispositions visées au paragraphe ci-dessous.

1.14.2. La limitation de responsabilité visée ci-dessus est inapplicable :

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

- en cas de dol ou de faute lourde du Prestataire ;
- en cas de dommages corporels, de réclamations fondées sur la responsabilité du fait des services défectueux délivrés par le prestataire.

1.14.3. Pour la perte de données et/ou programmes, la responsabilité de Myspecialist est limitée au montant des frais occasionnés, à la condition que le Prestataire ait effectué régulièrement et convenablement des sauvegardes, ayant ainsi garanti que les données perdues pourront être restaurées à un coût raisonnable.

1.15. EXONERATION DE RESPONSABILITE

1.15.1. Dans le cas où le Prestataire sous-traite à d'autres prestataires, faisant ou non partie du réseau Myspecialist, tout ou parti du contrat conclu entre lui et son Client, le Prestataire exonère Myspecialist de toute responsabilité en cas de litige survenant entre lui et son/ses sous-traitant(s) et ayant pour objet ou pour origine un devis, la conclusion ou l'exécution d'un contrat.

1.15.2. Conformément à la loi applicable, la responsabilité de Myspecialist ne peut être recherchée en cas de litige (notamment actions en contrefaçon) portant sur les informations communiquées par les Prestataires sur www.myspecialist.be (textes, images, photos, marques, logos, services proposés, etc), que ce soit concernant leur véracité, leur exactitude ou leur légalité, tant que Myspecialist n'est pas notifié du contenu illicite rendu disponible sur le Site. Les Prestataires renoncent à mettre en cause la responsabilité de Myspecialist dans ce cas.

1.15.3. Les prestataires s'engagent à être couverts par une RC professionnelle active. Les Prestataires sont seuls responsables des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés à Myspecialist et/ou à tout tiers. Ils s'engagent à indemniser Myspecialist (à l'exclusion des Prestataires non professionnels, sauf en cas de décision de justice) de tous les cas de demande, réclamation et/ou condamnation à des dommages et intérêts dont Myspecialist pourrait être menacée ou être l'objet et/ou qui pourrait être prononcée contre cette dernière, en ce compris les frais raisonnables d'avocats que Myspecialist a pu être conduit à exposer, dès lors que ces demandes, réclamations et/ou condamnations auraient pour cause, fondement, ou origine, des informations communiquées par les Prestataires sur www.myspecialist.be.

1.15.4. Myspecialist ne garantit pas que le site et la plateforme www.myspecialist.be soient disponibles en permanence. Myspecialist n'est pas responsable des informations relatives au service, objet des prestations notamment de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de leurs descriptions.

1.16. DROIT D'AUTEUR, LICENCE, DROIT D'EXPLOITATION

Sans préjudice de leurs droits moraux, et afin de permettre à Myspecialist de fournir ses services, les Prestataires concèdent à Myspecialist, à titre gratuit et pour la durée légale du droit d'auteur, le droit de reproduire et de représenter, sur tout support existant ou à venir, pour le monde entier, tout ou partie des informations et/ou contenus (comprenant notamment des textes, images, photographies, logos, marques, brevets, logiciels textes, titres, données, dans un format éditable sur Internet) qu'ils

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

fournissent à Myspecialist via la plateforme www.myspecialist.be. Les Prestataires autorisent notamment Myspecialist à publier, à des fins publicitaires, tout ou partie de ces contenus et/ou informations dans la presse écrite, en ligne, sur CD-Rom, et plus généralement sur tout support.

1.17. TVA ET AUTRES TAXES APPLICABLES A LA VENTE DE SERVICES PAR LES PRESTATAIRES

1.17.1. Les frais de ports, les droits de douanes et frais d'import ou export éventuels, la TVA et autres taxes ou impôts applicables liés à l'achat d'un service sur la plateforme www.myspecialist.be sont à la charge du Client.

1.17.2. Le prestataire est seul responsable du calcul, de la réclamation et, le cas échéant, du reversement des éventuels impôts, taxes et droits de douane et frais d'import ou export, directs ou indirects, imposés par toute autorité fiscale compétente, relatifs aux transactions conclues avec un Client.

1.17.3. Le prix indiqué d'un service proposé par le Prestataire via la plateforme www.myspecialist.be doit inclure la TVA, les droits de douanes et frais d'import ou export et tout autre impôt ou taxe applicable à la vente. Le prestataire de service s'engage à ne pas faire payer au Client d'autres taxes ou impôts autres que ceux inclus dans le prix du service proposé via la plateforme www.myspecialist.be.

1.17.4. Les Prestataires reconnaissent que Myspecialist n'est pas tenue de vérifier et/ou d'informer les Prestataires si la TVA ou tout autre taxe est applicable à la vente d'un service par un Prestataire à un Client réalisée sur la plateforme www.myspecialist.be. Myspecialist ne peut être en aucun cas tenue responsable de la collecte ou du règlement de la TVA ou de toute autre taxe relatives à la prestation d'un service par un prestataire à l'égard d'un client dont le contrat s'est conclu via la plateforme www.myspecialist.be.

1.18. MODIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.18.1. Toute modification des présentes Conditions de Participation pourra être effectuée par Myspecialist, après que les Prestataires en auront été avertis par e-mail, par la publication de la modification sur la plateforme www.myspecialist.be ou par tout autre moyen. Sauf en cas de résiliation par Myspecialist ou le Prestataire, la modification s'appliquera automatiquement à la date d'entrée en vigueur indiquée dans l'e-mail d'information ou sur la plateforme www.myspecialist.be.

1.18.2. Les procédures et indications des Pages d'Aide peuvent être modifiées à tout moment par Myspecialist. Le Prestataire doit donc consulter régulièrement les pages d'aide et en vérifier l'actualisation.

1.19. DISPOSITIONS FINALES

1.19.1. Litige : Tout différend qui pourrait survenir entre un Prestataire et Myspecialist relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions de Participation sera soumis à la

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Version mise à jour du : 16 Novembre 2023

compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Les parties s'engagent, préalablement à toute action en justice, à mettre tout en œuvre pour régler le litige à l'amiable.

1.19.2. Dissociation : Toute clause des présentes qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations ni affecter la validité des présentes Conditions de Participation dans leur ensemble ou leurs effets juridiques. Toutefois, les présentes Conditions de Participation seraient réduites à néant si la nullité d'une ou plusieurs de leurs clauses porte atteinte de façon exagérée à l'équilibre contractuel.

1.19.3. Force majeure : Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes Conditions de Participation, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence belge.

1.19.4. Notifications : Toute notification pourra être faite par e-mail à l'adresse indiquée par Myspecialist sur la plateforme www.myspecialist.be ou être envoyée par écrit à l'adresse suivante : YES WE CARE SRL - Avenue du Paddock, 171 - 1150 Bruxelles.

Je déclare avoir lu et approuvé les Conditions Générales de Participation
(Date + Signature)